



Caisse de pension Schindler

Rapport de gestion et comptes annuels
au 31 décembre 2022



Schindler

Table des matières

4	Informations générales relatives à l'exercice 2022
13	Bilan
15	Compte d'exploitation
17	Annexe
17	I Bases et organisation
19	II Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes
19	III Nature de l'application du but
20	IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
20	V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture
24	VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
30	VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
30	VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
30	IX Autres informations relatives à la situation financière
30	X Événements postérieurs à la date du bilan

Informations générales relatives à l'exercice 2022

1. Situation financière de la caisse de pension Schindler / degré de couverture

En 2022, la caisse de pension Schindler (ci-après CP) a enregistré une performance de -7,06% (2021: 10,81%) et un excédent de charges de CHF 148,0 millions (2021: excédent de produits de CHF 116,5 millions), dû principalement à la performance négative.

Le degré de couverture technique selon l'OPP 2 a reculé d'une année à l'autre, passant de 123,49% à 116,37%. Il se situe ainsi dans le bas de la marge fixée entre 116% et 124%.

Le degré de couverture économique a augmenté pour s'établir à 116,52%, contre 111,58% une année auparavant. Pour le calculer, les engagements, c'est-à-dire les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes et les provisions, sont évalués à la valeur proche du marché sur la base de la courbe des rendements (taux d'intérêt au comptant) des obligations de la Confédération au 31 décembre 2022. À fin 2022, ce taux d'intérêt s'élevait à 1,52%. En raison de la hausse des taux, le degré de couverture économique dépasse pour la première fois le degré de couverture technique. Cette évolution entraîne aussi une diminution de CHF 2,4 millions des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes et des provisions techniques, ce qui conduit à un degré de couverture économique de 116,52%.

2. Rémunération des avoirs de vieillesse en 2022 / Rentes versées en 2023

Le conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse au taux d'intérêt LPP minimal de 1,0% en 2022.

Étant donné la performance réalisée en 2022, le conseil de fondation a décidé de ne pas augmenter les rentes ni de verser une rente supplémentaire unique.

3. Chiffres clés des cinq dernières années

	2022	2021	2020	2019	2018
Nombre d'assurés actifs	4477	4400	4461	4579	4566
Nombre de bénéficiaires de rentes	2445	2504	2510	2499	2470
Total du bilan	2251 Mio	2451 Mio	2243 Mio	2162 Mio	1983 Mio
Performance	-7,06%	10,81%	4,29%	9,83%	-1,91%
Degré de couverture technique	116,37%	123,49%	118,45%	115,17%	111,56%
Taux d'intérêt technique	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	2,50%
Le degré de couverture économique	116,52%	111,58%	106,00%	104,28%	98,17%
Taux d'intérêt technique sans risque	1,52%	-0,10%	-0,46%	-0,45%	0,00%
Rémunération des avoirs de vieillesse	1,00%	8,00%	1,50%	2,50%	1,00%
taux de conversion à l'âge 65	5,16%	5,17%	5,18%	5,19%	5,20%

4. Évolution actuarielle

En 2022, la CP a enregistré cinq décès et sept nouveaux cas d'invalidité (AI) de personnes assurées actives.

Par ailleurs, deux cas AI sont encore en suspens, l'assurance-invalidité fédérale n'ayant pas encore définitivement statué sur ceux-ci.

Les coûts liés à ces cas de risque sont couverts par les cotisations de risque encaissées (CHF 5,1 millions).

5. Contexte de placement

L'excédent de demande après la pandémie de Covid-19, la pénurie d'approvisionnement et l'explosion des prix de l'énergie consécutive à la guerre en Ukraine ont provoqué une flambée de l'inflation dans le monde entier. Les banques centrales ont réagi en relevant massivement leurs taux directeurs, ce qui a entraîné une forte augmentation des taux d'intérêt à long terme. La période des taux négatifs semble bel et bien révolue.

La hausse des taux s'est traduite non seulement par de fortes corrections sur les marchés des actions, mais aussi par une nette diminution de la valeur des obligations. Ainsi, l'indice des obligations de la Confédération, c'est-à-dire les placements sans risque, a clôturé l'année sur une baisse de -17%.

Au cours de 2022, le dollar US s'est sensiblement apprécié par rapport au franc suisse, avant de reperdre tous ses gains pour terminer l'année à un niveau inchangé de 0,92. L'euro, de son côté, a poursuivi son recul face à la devise helvétique pour s'inscrire à 0,99, soit 5% en-dessous de son niveau de l'année précédente.

5.1 Titres

Actions

Les actions suisses ont perdu 17,03% et les actions étrangères, 18,31%, soit des résultats dans l'ensemble comparables à ceux du benchmark.

Obligations

En raison de la hausse des taux d'intérêt, les obligations en CHF et les obligations en monnaies étrangères (hedged) ont accusé un rendement négatif de respectivement -9,42% et -16,65%.

Sur les quatre gestionnaires de fortune qui gèrent les actions et les obligations dans le cadre de mandats «balanced», seul un gestionnaire a fait mieux que le benchmark en 2022.

5.2 Placements alternatifs

Private equity

Après une excellente année 2021, les private equity ont clos l'exercice 2022 sur une performance relativement bonne de 6,07%. Les appels de capitaux des divers fonds ont totalisé CHF 26,9 millions. Dans le même temps, les remboursements ont atteint CHF 18,6 millions. En 2022, la CP n'a pas contracté de nouveaux engagements dans ce segment.

Infrastructures

Les investissements en infrastructures (installations solaires et éoliennes, centrales hydrauliques, pipelines, installations portuaires, etc.), dont le rendement s'est établi à -0,56%, ont également bien résisté compte tenu du contexte de placement difficile.

Hedge funds

Nettement négative et, partant, décevante, la performance des investissements en hedge funds qui sont répartis entre trois gestionnaires s'est inscrite à -8,99%.

Insurance linked securities

Avec un rendement de -8,11%, les insurance linked securities ont une nouvelle fois clos l'exercice sur un résultat négatif, imputable principalement à l'ouragan Ian et à la faiblesse de l'euro.

Placements immobiliers alternatifs à l'étranger

La hausse des taux d'intérêt n'a pas encore eu de répercussion négative sur l'évaluation des placements immobiliers à l'étranger, comme en témoigne la performance de 0,29% de cette classe d'actifs. Nous nous attendons toutefois en 2023 à des corrections de valeur correspondantes.

Obligations alternatives

À titre d'alternative aux obligations «normales», la CP investit via des fonds largement diversifiés dans des prêts accordés aux entreprises (private debt investments). En raison des taux variables, ces obligations alternatives ont réalisé une performance de 1,26%.

5.3 Immeubles

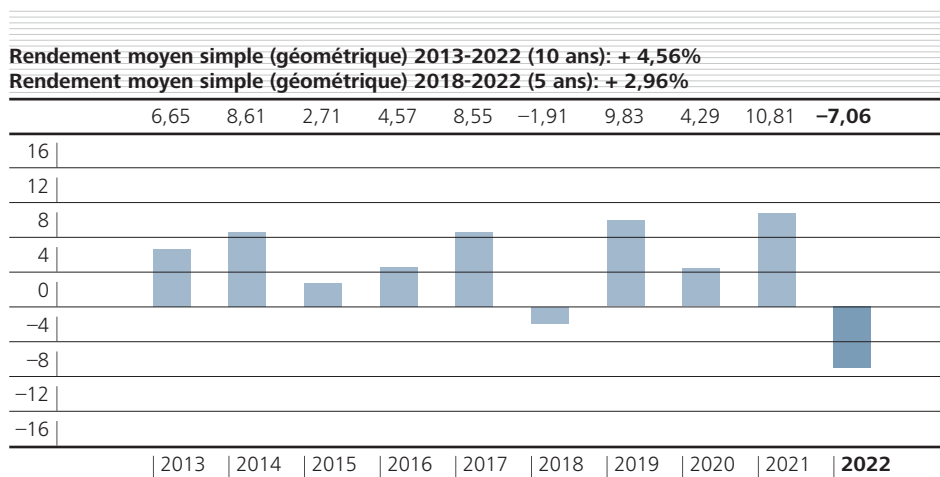
En 2022, la performance des immeubles a atteint 1,89%. Ce résultat une nouvelle fois positif est à mettre sur le compte des immeubles appartenant à la CP et des placements immobiliers indirects via des fondations de placement. Les sociétés de participation et les fonds de placement ont quant à eux pesé sur la performance.

Projet immobilier à Schlieren

L'opposition de deux voisins a retardé d'une année au moins le début des travaux prévu en mars 2023. La demande de permis de construire a été légèrement adaptée afin de répondre aux principales exigences des opposants. Les immeubles déjà construits à Schlieren sont toujours intégralement loués.

6. Performance de la CP

Performance 2013–2022



En 2022, la performance de la fortune totale (= produits des placements nets + gains de cours ./ pertes de cours) s'est élevée à -7,06%, contre -14,50% pour l'indice de référence.

Cette avance sur le benchmark est attribuable principalement aux placements immobiliers en Suisse (1,89%, contre -15,17% pour le benchmark), aux private equity (6,07% contre -15,11%) et aux placements immobiliers alternatifs à l'étranger (0,29% contre -23,24%).

La performance des diverses catégories de placement se présente comme suit:

Performance des diverses catégories de placement

In %	CP Schindler 2022	Benchmark 2022	CP Schindler 2021
Obligations en CHF	-9,42%	-7,24%	-1,04%
Obligations en monnaies étrangères (hedged)	-15,65%	-16,69%	-2,01%
Actions suisses	-17,03%	-18,24%	22,76%
Actions étrangères	-18,31%	-17,11%	21,51%
Placements immobiliers en Suisse	1,89%	-15,17%	6,48%
Private equity	6,07%	-15,11%	38,66%
Hedge funds	-8,99%	-6,65%	2,26%
Insurance linked securities	-8,11%	-12,10%	-1,36%
Infrastructures	-0,56%	-14,20%	8,13%
Placements immobiliers alternatifs à l'étranger	0,29%	-23,24%	6,24%
Obligations alternatives	1,26%	-14,96%	8,04%

Comparaison des performances

Avec un résultat de -7,06%, la CP affiche une nouvelle fois une performance supérieure à la moyenne des caisses de pension. À titre de comparaison, les performances 2022 calculées et publiées par les deux grandes banques de Suisse pour leur clientèle de caisses de pension se situent à -9,63 (UBS) et à -10,11% (CS). Depuis 2007, la performance annuelle de la CP a, en moyenne, dépassé de quelque 0,8 point de pourcentage celle de ces deux benchmarks.

7. Stratégie de placement et évolution de la structure des placements

Stratégie de placement

In %	Stratégie 2022	Marge de fluctuation
Liquidités	0,5%	0–15.0%
Obligations en CHF	14,5%	+/-10.0%
Obligations en monnaies étrangères (hedged)	4,0%	+/-2.5%
Obligations en monnaies étrangères	0,0%	0-5.0%
Actions suisses	11,0%	+/-2.5%
Actions étrangères	18,0%	+/-2.5%
Placements immobiliers en Suisse	33,0%	+/-5.0%
Private equity	7,0%	+/-2.0%
Hedge funds	2,0%	+/-2.0%
Matières premières	0,0%	0–2.0%
Insurance linked securities	2,0%	+/-2.0%
Infrastructures	3,0%	+/-2.0%
Placements immobiliers alternatifs à l'étranger	3,0%	+/-2.0%
Obligations alternatives	2,0%	+/-2.0%
	100,0%	

La répartition sur les quatre secteurs de base selon la stratégie de placement est la suivante:

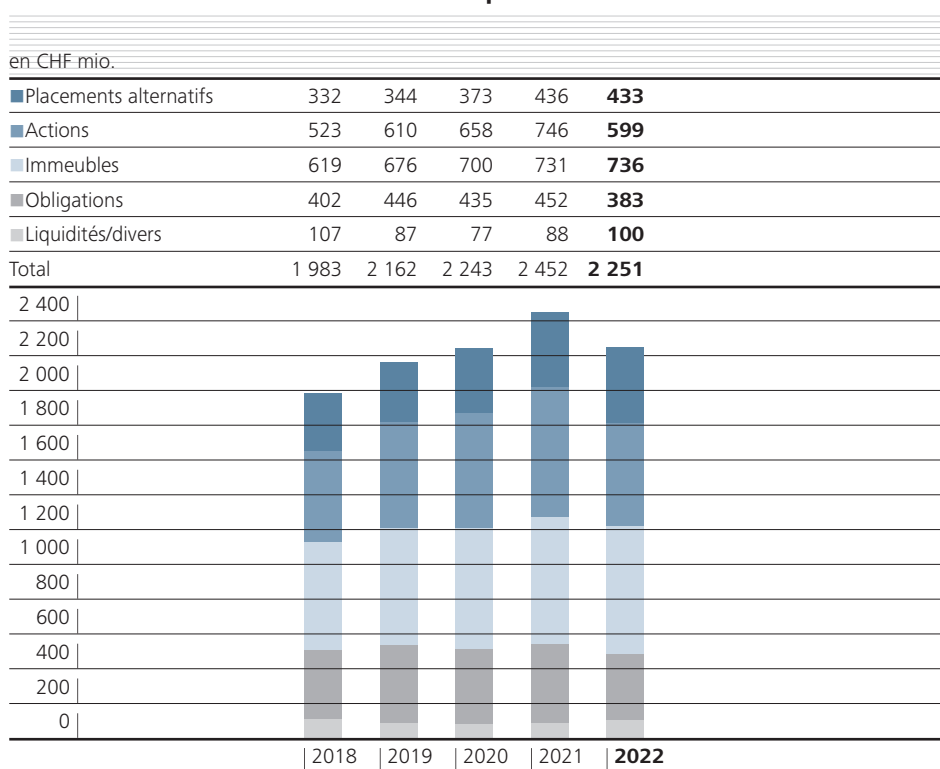
Valeurs nominales/obligations	19,0%
Actions	29,0%
Placements immobiliers en Suisse	33,0%
Placements alternatifs	19,0%
	100,0%

La stratégie de placement a été légèrement adaptée au 1^{er} janvier 2022: en raison du bas niveau persistant des taux d'intérêt, la part des valeurs nominales a été diminuée de 1,5 point de pourcentage et celle des actions étrangères, augmentée en conséquence. Dans le compartiment des placements alternatifs, les quotes-parts des insurance linked securities et des private equity ont été respectivement réduites et étoffés de 1 point de pourcentage.

Au 1^{er} janvier 2022 également, la quote-part des monnaies étrangères a été ramenée, dans le cadre d'un mandat overlay, de quelque 32% à 25%.

Le graphique ci-après illustre l'évolution de la fortune et de sa composition au cours des cinq dernières années.

Évolution de la fortune / Structure des placements



8. Exercice des droits de vote des actionnaires

En 2022, la CP a exercé ses droits de vote pour une trentaine de titres détenus dans des sociétés anonymes cotées en bourse. Le conseiller en droit de vote du conseil de fondation est Inrate SA. La CP publie ses décisions de vote sur sa page d'accueil Internet.

9. Premier rapport sur le développement durable

En automne 2022, le conseil de fondation a adopté le premier rapport sur le développement durable (ESG) de la CP. Le document détaillé peut être téléchargé sur la page d'accueil de la CP (www.Schindler-pk.ch).

Quelque 78% de la fortune totale ont pu être évalués selon les critères ESG. La part restante comprend essentiellement les placements immobiliers indirects et les investissements en fonds non évalués.

En l'espace d'une année, la notation ESG selon MSCI des actions et des obligations évaluées a été relevée de A à AA.

Actuellement, 94% de l'énergie consommée dans les immeubles en propriété directe est d'origine fossile. C'est pourquoi le conseil de fondation a défini une trajectoire de réduction des émissions de CO₂. Grâce à des rénovations et aux nouvelles constructions (projet Schlieren), la CP entend atteindre d'ici à 2040 au plus tard l'objectif de zéro émission nette.

10. Révision du règlement de prévoyance au 1^{er} janvier 2023

Rente de partenaire

Les personnes assurées actives qui prennent leur retraite à partir du 1^{er} janvier 2023 peuvent désormais aussi désigner leur partenaire comme ayant droit à une rente de partenaire. Les conditions à remplir figurent aux articles 13.7 et suivants du règlement ainsi que sur le formulaire ad hoc (voir page d'accueil de la CP). Celui-ci doit être remis à la CP avant le départ à la retraite.

Les personnes assurées actives peuvent comme jusqu'ici désigner leur partenaire comme ayant droit au capital décès à hauteur de l'avoir de vieillesse.

Rente de conjoint ou de conjointe

Jusqu'à fin 2022, les bénéficiaires d'une rente de conjoint ou de conjointe perdaient leur droit à la rente en cas de remariage. Cette pénalisation du mariage a été abolie à compter du 1^{er} janvier 2023; autrement dit, la rente continue d'être versée même en cas de remariage.

11. Changements au sein du conseil de fondation

Fin 2022, Hugo Baumann, membre du conseil de fondation et représentant des collaborateurs et des collaboratrices depuis de longues années, a quitté ses fonctions à la suite de son départ à la retraite. Michael Schmidt, jusqu'ici membre suppléant, lui a succédé en tant que représentant des collaborateurs et des collaboratrices au conseil de fondation à compter du 1^{er} janvier 2023.

Martin Allgäuer a été élu par le conseil de fondation comme nouveau membre de la commission des placements.

12. Changements à la tête de la gérance de la CP

Fin avril 2023, Mario Passerini prendra sa retraite après avoir œuvré de longues années à la tête de la gérance de la CP. Il restera cependant au service de la CP, mais à un taux d'activité réduit, en tant que responsable Asset Management.

Le conseil de fondation a désigné Antonietta Despeaux, jusqu'ici gérante adjointe, comme nouvelle gérante à compter du 1^{er} mai 2023. Antonietta Despeaux a commencé son activité au sein du groupe Schindler en 2000 en tant que collaboratrice Corporate Human Resources. En 2011, elle a rejoint la caisse de pension Schindler, où elle a occupé le poste de gérante adjointe à partir de 2018.

Antonietta Despeaux est spécialiste en assurances sociales et spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel avec brevet fédéral et est titulaire du diplôme fédéral de gérante de caisse de pension. Le conseil de fondation est heureux que la succession ait pu être assurée en interne et se réjouit de collaborer avec Antonietta Despeaux.

Pour le conseil de fondation et l'administration

Caisse de pension Schindler



Adrian Boutellier
Président du conseil de fondation



Mario Passerini
Gérant

Ebikon, avril 2023

Bilan

Actif

En CHF	31.12.2022	en %	31.12.2021	en %
Placements	2 250 376 615.16	100,0	2 450 403 174.07	100,0
Liquidités	51 355 175.97	2,3	32 622 194.71	1,3
Avoirs auprès de l'employeur	8 838 339.92	0,4	7 092 261.25	0,3
Avoirs à court terme	1 766 856.97	0,1	2 242 628.98	0,1
Total capitaux à court terme	61 960 372.86	2,8	41 957 084.94	1,7
Obligations en CHF / prêt	292 701 006.45	13,0	347 087 901.24	14,2
Obligations en monnaies étrangères (hedged)	81 134 477.71	3,6	92 279 361.68	3,8
Obligations en monnaies étrangères	9 587 634.85	0,4	12 455 297.23	0,5
Total obligations	383 423 119.01	17,0	451 822 560.15	18,4
Immeubles, participations à des immeubles en copropriété	476 463 400.00	21,2	470 482 500.00	19,2
Comptes de construction	9 319 310.55	0,4	7 912 962.65	0,3
Placements immobiliers indirects en Suisse	250 351 022.94	11,1	252 106 695.64	10,3
Total immeubles	736 133 733.49	32,7	730 502 158.29	29,8
Actions suisses	230 817 164.56	10,3	304 967 389.18	12,4
Actions étrangères	367 986 765.67	16,4	441 126 805.37	18,0
Total actions	598 803 930.23	26,6	746 094 194.55	30,4
Private equity	181 906 088.26	8,1	163 048 036.62	6,7
Hedge funds	33 114 857.79	1,5	32 079 529.92	1,3
Insurance linked securities	31 885 200.33	1,4	58 699 725.19	2,4
Infrastructures	75 834 016.58	3,4	67 848 990.22	2,8
Placements immobiliers alternatifs à l'étranger	60 558 099.91	2,7	60 139 367.64	2,5
Obligations alternatives	49 180 737.85	2,2	54 261 541.40	2,2
Total placements alternatifs	432 479 000.72	19,2	436 077 190.99	17,8
Fonds mixtes	37 576 458.85	1,7	43 949 985.15	1,8
Compte de régularisation actif	150 421.65	0,0	933 754.32	0,0
Actifs provenant de contrats d'assurance	23 521.00	0,0	37 357.00	0,0
Total de l'actif	2 250 550 557.81	100,0	2 451 374 285.39	100,0

Passif

En CHF	31.12.2022	en %	31.12.2021	en %
Dettes	17 102 499.53	0,8	15 302 174.25	0,6
Prestations de libre passage et rentes	11 784 649.45	0,5	9 054 980.55	0,4
Hypothek	5 800 000.00	0,3	5 800 000.00	0,2
Autres dettes	-482 149.92	-0,0	447 193.70	0,0
Compte de régularisation passif	560 817.46	0,0	836 952.38	0,0
Réserve de cotisations de l'employeur	22 000 000.00	1,0	22 000 000.00	0,9
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 899 828 455.50	84,4	1 954 161 935.35	79,7
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	991 904 583.50	44,1	978 682 322.35	39,9
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	811 333 872.00	36,1	857 065 613.00	35,0
Provisions techniques	96 590 000.00	4,3	118 414 000.00	4,8
Réserve de fluctuation de valeur	311 058 785.32	13,8	459 073 223.41	18,7
Capital de la fondation	0.00	-	0.00	-
Situation en début de période	0.00	-	0.00	-
Excédent de recettes/dépenses	0.00	-	0.00	-
Total du passif	2 250 550 557.81	100,0	2 451 374 285.39	100,0

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

En CHF	2022	2021
Cotisations et apports et autres	84 682 405.90	88 465 790.45
Cotisations d'épargne des salariés	32 811 464.65	32 527 236.75
Cotisations de risque des salariés	1 886 029.25	1 877 122.35
Cotisations aux frais d'administration des salariés	752 200.70	749 288.65
Total cotisations des salariés	35 449 694.60	35 153 647.75
Cotisations d'épargne des employeurs	40 311 366.60	40 122 985.45
Cotisations de risque/pour retraite anticipée des employeurs	3 177 726.60	3 172 377.25
Cotisations de frais d'administration des employeurs	748 433.60	747 169.45
Total cotisations des employeurs	44 237 526.80	44 042 532.15
Cotisations de tiers	1 035 348.00	3 555 095.75
Primes uniques et sommes de rachat	3 959 836.50	5 714 514.80
Prestations d'entrée	18 537 172.90	20 158 177.26
Apports de libre passage	17 650 787.35	18 855 831.81
Apports liés à des versements anticipés pour EPL/divorce	886 385.55	1 302 345.45
Apports de cotisations et de prestations d'entrée	103 219 578.80	108 623 967.71
Prestations réglementaires	-85 745 808.76	-84 415 729.55
Rentes de vieillesse	-46 149 707.11	-46 130 499.50
Rentes de survivants	-12 137 459.90	-12 437 022.80
Rentes d'invalidité	-2 366 714.45	-2 724 426.20
Autres prestations réglementaires	-12 654 606.90	-2 698 791.05
Prestations en capital à la retraite	-12 069 262.10	-20 180 653.15
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-368 058.30	-244 336.85
Prestations de sortie	-42 026 533.35	-49 203 136.35
Prestations de libre passage en cas de sortie	-36 361 119.70	-43 965 554.90
Versements anticipés pour EPL/divorce	-5 665 413.65	-5 237 581.45
Dépenses pour prestations et versements anticipés	-127 772 342.11	-133 618 865.90
Diss./const. capitaux de prévoyance, prov. techniques	54 333 479.85	-98 016 883.25
Const./diss. de capitaux de prévoyance assurés actifs	-3 771 108.15	10 894 136.40
Const./diss. de capitaux de prévoyance rentiers	45 731 741.00	-4 847 132.00
Const./diss. de provisions techniques	21 824 000.00	-36 134 000.00
Rémunération des capitaux d'épargne	-9 451 153.00	-67 929 887.65
Produits des prestations d'assurance	15 891.20	15 891.20
Charges d'assurance	-368 986.00	-367 902.00
Contrat d'assurance	-13 836.00	-8 691.00
Cotisations au fonds de garantie	-355 150.00	-359 211.00
Résultat net de l'activité d'assurance	29 427 621.74	-123 363 792.24

Compte d'exploitation

En CHF	2022	2021
Résultat net des placements	-176 281 792.96	240 770 201.05
Produit des capitaux à court terme	-3 389 716.81	2 734.60
Produit des obligations en CHF	-30 762 744.06	-3 548 047.47
Produit des obligations en monnaies étrangères (hedged)	-14 999 052.71	-1 748 891.60
Produit des obligations en monnaies étrangères	-1 326 009.56	-8 200.67
Produit des immeubles, participations à imm. en copropriété	17 597 210.78	34 461 011.88
Produit des immeubles indirects en Suisse	-1 845 449.94	17 049 336.13
Produit des actions suisses	-47 462 918.28	59 194 072.95
Produit des actions étrangères	-82 107 070.08	82 083 860.29
Produit des private equity	22 334 885.45	51 147 992.83
Produit des hedge funds	-2 588 995.37	1 363 548.46
Produit des matières premières	0.00	-59 841.37
Produit des insurance linked securities	-2 383 759.54	-14 407.58
Produit des infrastructures	-2 047 029.09	5 220 946.03
Produit des placements immobiliers alternatifs à l'étrangères	-33 083.60	3 734 125.78
Produits des obligations alternatives	718 671.25	5 182 723.40
Produit des fonds mixtes	-5 961 277.56	4 524 005.87
Produit des securities lending	22 215.45	29 808.40
Intérêts moratoires sur PLP/divers	-194 659.25	-214 243.25
Frais de gestion de fortune	-21 853 010.04	-17 630 333.63
Autres produits	167 506.05	351 209.11
Produits de prestations fournies	164 864.80	164 752.10
Produits divers	2 641.25	186 457.01
Frais d'administration	-1 327 772.92	-1 194 244.09
Frais d'administration généraux	-1 236 172.72	-1 116 088.64
Expert en matière de prévoyance professionnelle	-44 412.85	-33 144.65
Organe de révision	-35 889.95	-33 760.70
Autorité de surveillance	-11 297.40	-11 250.10
Excédent de charges/produits avant dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	-148 014 438.09	116 563 373.83
Dissolution/constitution de la réserve fluctuation de valeur	148 014 438.09	-116 563 373.83
Excédent de produits/charges	0.00	0.00

Annexe

I Bases et organisation

Forme juridique

Fondation

But de la fondation

La caisse de pension Schindler a pour but la prévoyance professionnelle, qui vise à protéger les collaborateurs et les collaboratrices ainsi que leurs proches et leurs survivants et survivantes contre les conséquences économiques liées à la vieillesse, à l'invalidité et au décès, dans le cadre des dispositions contenues dans l'acte de fondation, le règlement et la LPP.

Enregistrement LPP

Oui, numéro d'enregistrement: LU 0144

Acte de fondation

Du 11 décembre 1990

Règlement de prévoyance

Du 1^{er} janvier 2022, révisé au 1^{er} janvier 2023

Règlement d'organisation et d'élection

Du 1^{er} décembre 2018

Règlement de placement

Du 1^{er} janvier 2022

Règlement relatif à la constitution de provisions

Du 31 décembre 2019

Règlement en cas de liquidation partielle

Du 1^{er} décembre 2009

Règlement relatif à l'exercice des droits de vote des actionnaires

Du 1^{er} janvier 2015

Conseil de fondation, période administrative 2022–2024

Représentants des employeurs	Représentants des salariés
Adrian Boutellier*, président	Martin Allgäuer*, SIS
Bernhard Gisler	Hugo Baumann*, Ebi bureaux, jusqu'au 31.12.2022
Georg Jenni*	Michael Schmidt, EBI, à partir du 1.1.2023
Renate Lang	Moritz Blum, SBB
Erika Neumann	Adriano Linguanotto*, S-ZH
Günter Schäuble*	Bernhard Megert, S-BE
Sabine Schibli	Rosanna Ramoni, SCS
	Mike Weidlich, ASZ

* membre de la commission des placements

Administration

Mario Passerini, gérant
Antonietta Despeaux, gérante adjointe

Autorisation de signature

Signature collective à deux; sont habilités à signer les membres du conseil de fondation qui sont membres de la commission des placements; les représentants et les représentantes des collaborateurs et collaboratrices et ceux des entreprises au conseil de fondation ne signent pas entre eux.

Expert en assurances

Toptima AG, Aarau (partenaire contractuel), Pascal Renaud (expert exécutant)

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers AG, Zurich
Reto Tognina, réviseur responsable

Autorité de surveillance

Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht (ZBSA), Lucerne

Entreprises affiliées

Entreprise	Nombre d'assurés 31.12.2022	Nombre d'assurés 31.12.2021	Variation
Schindler Aufzüge AG, Ebikon	2 503	2 526	-23
Schindler Management AG, Ebikon	403	327	76
Building Minds Technology AG, Hergiswil	3	3	0
Schindler IT Services AG, Ebikon	0	109	-109
Inventio AG, Hergiswil	26	28	-2
Schindler Supply Chain Europe AG, Ebikon	457	409	48
AS Aufzüge AG, Küssnacht	892	834	58
Schindler Repro AG, Ebikon	21	19	2
Schindler Berufsbildung, Ebikon	136	115	21
Schindler Pensionskasse, Ebikon	6	6	0
Schindler Vorsorge AG, Ebikon	2	2	0
Schindler Holding AG, Hergiswil	23	16	7
Assurés externes	5	6	-1
Total	4 477	4 400	77

Schindler IT Services AG a fusionné avec Schindler Management AG. Celle-ci a intégré les collaborateurs et les collaboratrices de la société reprise.

II Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes

Personnes assurées actives

	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Hommes	3 740	3 667	73
Femmes	737	733	4
Total	4 477	4 400	77
Etat au 1.1.2022/2021	4 400	4 461	
Entrées	501	414	
Sorties	-359	-386	
Départs à la retraite	-53	-84	
Cas d'invalidité	-7	-2	
Cas de décès	-5	-3	
Etat au 31.12.2022/2021	4 477	4 400	

Bénéficiaires de rentes

	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Rentes de vieillesse	1 620	1 654	-34
Rentes d'invalidité	72	76	-4
Rentes de conjoint	692	711	-19
Rentes après divorce	5	6	-1
Rentes d'enfant/d'orphelin	56	57	-1
Total	2 445	2 504	-59

III Nature de l'application du but

Forme d'organisation

Caisse de pension autonome

Prestations assurées

	2022	2021
Salaire déterminant maximal	172 080	172 080
Déduction de coordination	-14 340	-14 340
Salaire assuré maximal	157 740	157 740
Rent d'invalidité maximale (60%)	94 644	94 644
Rente de conjoint maximale (36%)	56 786	56 786
Rente d'enfant maximale (12%)	18 929	18 929
Rente de vieillesse		Primauté des cotisations avec trois plans
Affectation des contributions		
Employeurs	55,8%	55,8%
Salariés	44,2%	44,2%

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Principes de présentation des comptes, permanence

La comptabilité, la passation au bilan et l'évaluation sont opérées selon les prescriptions du code des obligations (CO) et de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, reflètent la situation financière effective selon la législation sur la prévoyance professionnelle et sont conformes aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Principes d'évaluation

Les titres cotés sont comptabilisés à leur valeur de marché au 31 décembre 2022 et les placements alternatifs, à leur dernière valeur annoncée. L'évaluation des immeubles a été effectuée par la société Wüest Partner selon la méthode DCF (discounted cash flow) et avec un taux d'escompte moyen de 2,66% (2021: 2,72%).

Les participations à des immeubles en copropriété sont également évaluées selon la méthode DCF (par PRIVERA et Wüest Partner).

Les frais de gestion de fortune (ratio des frais TER) ont été comptabilisés conformément aux directives 02/2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle. Des données détaillées relatives aux frais de gestion de fortune figurent dans l'annexe.

Bases actuarielles

Les capitaux de couverture des bénéficiaires de rentes ont été calculés à l'aide des tables de génération LPP 2020 (auparavant LPP 2015) et d'un taux d'intérêt technique de 1,5% (auparavant 1,5%).

V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

Risques actuariels

Les risques actuariels sont entièrement assumés par la CP.

Avoirs de vieillesse des personnes assurées actives

En millions CHF	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Avoirs de vieillesse	991.9	978.7	13.2
dont			
Avoir de vieillesse LPP	397.6	389.1	8.5

Évolution des avoirs de vieillesse

En-millions CHF	2022	2021
Avoirs de vieillesse au 01.01	978.7	921.6
Prestations de libre passage transférées	17.4	18.9
Rachats	4.0	5.7
Bonifications de vieillesse	73.0	72.6
Versements anticipés EPL et divorce (net)	-4.8	-3.9
Prestations de sortie	-36.4	-44.0
Prestations en capital à la retraite	-12.1	-20.2
Transfert avoirs de vieillesse rente de vieillesse	-32.5	-37.5
Transfert avoirs de vieillesse invalidité/décès	-4.9	-2.0
Rémunération des avoirs de vieillesse	9.5	67.9
Adaptation art. 17 LFLP / Divers	0.0	-0.4
Avoirs de vieillesse au 31.12	991.9	978.7

Rémunération des avoirs de vieillesse

In %	
2006	3,25%
2007	4,00%
2008	1,50%
2009	2,00%
2010	2,00%
2011	2,00%
2012	1,50%
2013	1,80%
2014	5,80%
2015	2,05%
2016	1,55%
2017	2,50%
2018	1,00%
2019	2,50%
2020	1,50%
2021	8,00%
2022	1,00%

Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes

En-millions CHF	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	811.3	857.1	-45.8

Adaptation des rentes

Les rentes n'ont pas été augmentées de 2003 à 2022.

Expertise actuarielle

Dernière expertise: 31 décembre 2022

Bases techniques: tables de génération LPP 2020 (jusqu'ici tables de génération LPP 2015)

Taux d'intérêt technique: 1,5% (auparavant 1,5%)

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

In %	
31.12.2007	115,95%
31.12.2008	99,40%
31.12.2009	104,92%
31.12.2010	106,49%
31.12.2011	102,99%
31.12.2012	107,34%
31.12.2013	111,39%
31.12.2014	115,55%
31.12.2015	114,44%
31.12.2016	113,49%
31.12.2017	116,24%
31.12.2018	111,56%
31.12.2019	115,17%
31.12.2020	118,45%
31.12.2021	123,49%
31.12.2022	116,37%

Changement des bases et hypothèses techniques

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes ont été calculés en 2022 à l'aide des tables de génération LPP 2020 (2021: tables de génération LPP 2015) et d'un taux d'intérêt technique de 1,5%.

Composition, évolution et explication des provisions techniques

En CHF	31.12.2022	31.12.2021
Réserve pour cas de prévoyance en suspens	6 500 000	3 500 000
Réserve pour fonds de fluctuation de risque	9 000 000	13 000 000
Réserve pour pertes liées aux rentiers	18 590 000	20 420 000
Réserve pour diminution du taux d'intérêt technique	0	9 000 000
Réserve pour augmentation de la pension	0	9 994 000
Réserve pour mesures destinées à compenser la diminution du taux de conversion	62 500 000	62 500 000
	96 590 000	118 414 000

Réserve pour cas de prestation en suspens

Cette réserve comprend les avoirs de vieillesse, c'est-à-dire les capitaux de prévoyance potentiels pour les cas de prévoyance non encore réglés.

Réserve pour fluctuation des risques des personnes assurées actives

Selon l'analyse de risque de l'expert en caisses de pension, il y a une probabilité de 90% pour que la somme sous le risque attendue soit inférieure à CHF 14,1 millions. Après déduction des cotisations de risque réglementaires de CHF 5,1 millions environ, il en résulte selon les nouvelles bases techniques un besoin en provisions de CHF 9,0 millions.

Réserve pour pertes liées aux départs à la retraite

Les taux de conversion trop élevés par rapport aux bases techniques exigent une réserve de CHF 18,6 millions.

Réserve pour diminution du taux d'intérêt technique

Une réserve pour diminution du taux d'intérêt technique doit être constituée lorsque le taux d'intérêt à faible risque (= rendement des obligations de la Confédération à 10 ans) majoré d'un supplément structurel pour tenir compte de la capacité de risque structurelle est inférieur au taux d'intérêt technique utilisé par la CP. Compte tenu de la capacité de risque structurelle de la CP, le supplément structurel appliqué au taux d'intérêt pour les placements à faible risque est fixé à 1,5 point de pourcentage. À la date du bilan, le taux d'intérêt à faible risque, c'est-à-dire le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans (1,565%) majoré du supplément structurel de 1,5 point de pourcentage, est supérieur au taux d'intérêt technique de 1,5%, raison pour laquelle la réserve de CHF 9,0 millions a été dissoute au 31 décembre 2022.

Réserve pour augmentations de rentes

Le conseil de fondation a décidé que les rentes ne seraient pas augmentées au 1^{er} janvier 2023. La réserve constituée au 31 décembre 2021 pour financer la rente supplémentaire extraordinaire égale à deux rentes mensuelles (versée en février 2022) a été dissoute en conséquence.

Réserve pour mesures destinées à compenser la diminution du taux de conversion

Le taux de conversion actuel se fonde sur un taux d'intérêt technique de 2,5%. Après que le taux d'intérêt technique pour le calcul des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes a été fixé à 1,5%, il en résulte des pertes au moment de chaque départ à la retraite (pertes liées aux départs à la retraite). Afin de contenir ces pertes, il faudrait réduire le taux de conversion. Eu égard à l'évolution des taux d'intérêt, le conseil de fondation a décidé de ne pas le réduire pour l'instant, mais prévoit de réexaminer la question en 2023. La réserve de CHF 62,5 millions constituée pour financer les mesures de compensation est par conséquent maintenue.

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Règlement de placement

Du 1^{er} janvier 2022

Conseil de fondation

Le conseil de fondation est responsable des placements.

Commission des placements

La commission des placements est composée de cinq membres. Elle est chargée de surveiller les activités de placement des gestionnaires de fortune et assume la responsabilité des transactions dans le dépôt «satellites» (placements alternatifs, placements immobiliers indirects et fonds spéciaux dans le domaine des actions étrangères)

Global custodian

Dépositaire pour les titres: Credit Suisse

Titres

Gérant	Type de dépôt
Credit Suisse (autorisé Finma)	Mandat mixte
SwissLife Asset Management (autorisé Finma)	Mandat mixte
Bank Vontobel (autorisé Finma)	Mandat mixte
Zürcher Kantonalbank (autorisé Finma)	Mandat mixte (passif)
UBS Anlagefonds (autorisé Finma)	Actions étrangères

Placements immobiliers en Suisse

Les immeubles appartenant à la CP sont gérés en externe par HIG Asset Management AG. Les investissements dans le compartiment des placements immobiliers indirects sont effectués via des sociétés de participation, des fonds et des fondations de placement.

Placements immobiliers alternatifs à l'étranger

Les investissements sont effectués via des fonds cotés ou non cotés.

Private equity

Les investissements sont effectués principalement via des fonds non cotés.

Infrastructures

Les investissements sont effectués via des fonds non cotés.

Hedge funds

Les investissements sont effectués via des fonds de fonds.

Insurance linked securities

Les investissements sont effectués via des fonds non cotés.

Obligations alternatives

Les investissements sont effectués principalement via des fonds non cotés.

Promesses de paiement consenties

La CP a consenti les promesses de paiement suivantes dans les segments private equity, hedge funds, infrastructures, placements immobiliers à l'étranger et obligations alternatives (en CHF mio.):

Promesses de paiement consenties

Catégorie d'investissement	31.12.2022	31.12.2021
Private equity	101.9	120.2
Hedge funds	13.9	17.1
Infrastructures	27.6	30.6
Placements immobiliers alternatifs à l'étranger	8.9	12.8
Obligations alternatives	4.9	4.9
Total Private equity	157.2	185.6

Stratégie de placement

In %	Stratégie 2022	Marge de fluctuation	Etat au 31.12.2022	Etat au 31.12.2021
Liquidités / divers	0,5%	0-15%	1,9%	1,7%
Obligations en CHF	14,5%	+/-10.0%	13,1%	14,2%
Obligations en monnaies étrangères (hedged)	4,0%	+/-2.5%	3,7%	3,8%
Obligations en monnaies étrangères	0,0%	0-5.0%	0,4%	0,5%
Placements immobiliers en Suisse	33,0%	+/-5.0%	32,7%	29,8%
Actions suisses	11,0%	+/-2.5%	10,4%	12,4%
Actions étrangères	18,0%	+/-2.5%	16,6%	18,0%
Private equity	7,0%	+/-2.0%	8,2%	6,6%
Hedge funds	2,0%	+/-2.0%	1,5%	1,3%
Matières premières	0,0%	+/-2.0%	0,0%	0,0%
Insurance linked securities	2,0%	+/-2.0%	1,4%	2,4%
Infrastructures	3,0%	+/-2.0%	3,4%	2,8%
Placements immobiliers alternatifs à l'étranger	3,0%	+/-2.0%	2,8%	2,5%
Obligations alternatives	2,0%	+/-2.0%	2,2%	2,2%
Fortune mixte	0,0%	+2.0%	1,7%	1,8%
Total	100,0%		100,0%	100,0%

Performance

En 2022, la performance de la fortune totale calculée par le global custodian (Credit Suisse) s'élève à -7,06% (2021: 10,81%).

Le résultat net des placements se compose comme suit (en CHF):

Produit des placement

En CHF	2022	2021
Produit des capitaux à court terme	-3 389 717	2 735
Produit des obligations en CHF	-30 762 744	-3 548 047
Produit des obligations en monnaies étrangères (hedged)	-14 999 053	-1 748 892
Produit des obligations en monnaies étrangères	-1 326 010	-8 201
Produit des immeubles, participations à imm. en copropriété	17 597 211	34 461 012
Produit des immeubles indirects en Suisse	-1 845 450	17 049 336
Produit des actions suisses	-47 462 918	59 194 073
Produit des actions étrangères	-82 107 070	82 083 860
Produit des private equity	22 334 885	51 147 993
Produit des hedge funds	-2 588 995	1 363 548
Produit des matières premières	0	-59 841
Produit des insurance linked securities	-2 383 759	-14 408
Produit des infrastructures	-2 047 029	5 220 946
Produit des placements immobiliers alternatifs l'étranger	-33 083	3 734 126
Produit des obligations alternatives	718 671	5 182 723
Produit des fonds mixtes	-5 961 278	4 524 006
Produit des securities lending	22 215	29 808
Intérêts moratoires sur PLP/divers	-194 659	-214 243
Frais de gestion de fortune	-21 853 010	-17 630 334
Résultat net des placements	-176 281 793	240 770 200

Frais de gestion de fortune

En CHF	31.12.2022	31.12.2021
Placements	2 250 550 558	2 451 376 448
dont		
Placements transparents en matière de frais	2 243 860 198	2 408 675 960
Placements non transparents	6 690 360	42 700 488
Taux de transparence en matière de frais	99,7%	98,3%
	2022	2021
Frais de gestion de fortune		
Frais de gestion de fortune directs	3 080 279	3 207 119
Frais TER indirects	18 772 731	14 423 215
Frais de gestion de fortune comptabilisés	21 853 010	17 630 334
en % des placements transparents en matière de frais	0,97%	0,73%

Les frais d'un montant de CHF 21,9 millions (2021: CHF 17,6 millions) inscrits au compte d'exploitation comprennent les frais directs (droits de garde, frais des gestionnaires de fortune et de gestion des immeubles, droits de timbre, etc.) ainsi que les frais TER (total expense ratio) supplémentaires des fonds de placement choisis. Les frais TER ont

pour l'essentiel été calculés conformément aux directives de la Commission de haute surveillance, sur la base des positions en fin d'année; il s'agit donc d'une approximation. La CP présente un niveau de frais relativement élevé par rapport à d'autres caisses de pension. La raison réside principalement dans la stratégie de placement, qui prévoit une part importante d'immeubles et de placements alternatifs. La hausse marquée des frais en 2022 est surtout due aux frais TER supplémentaires liés aux placements en private equity, qui ont fortement augmenté en raison de l'excellente performance réalisée en 2021.

Aucuns frais TER n'ayant pu être calculés pour les investissements ci-dessous, ceux-ci sont considérés comme des placements collectifs dits non transparents en matière de frais.

Placements collectifs non transparents en matière de frais

En CHF				
Placement	Prestataire	ISIN n°	31.12.2022	31.12.2021
FRM ARS I	FRM	KYG580005901	0	134 114
Pinebridge PEP IV	Pinebridge	n.d.	97 112	475 058
Pinebridge Secondary II	Pinebridge	n.d.	68 395	394 908
Paul Capital Secondary IX	Paul Capital	n.d.	996 328	1 999 866
Highstar III	Highstar	n.d.	468	26 996
Highstar IV	Highstar	n.d.	1 231 430	2 012 755
4IP Europ. Property FoF	4IP Mangement	n.d.	2 288 511	2 209 196
JP Morgan Europ. Properties	JP Morgan	n.d.	16 428	14 514
Axa Secondary V	Ardian	n.d.	0	79 558
Access Capital Private Debt Fund II	Access	n.d.	1 724 881	2 765 154
Blackrock Private Opportunity V 2022	Blackrock	n.d.	266 807	0
Unigestion Secondary V 2021	Unigestion	n.d.	0	6 012 060
Digital Transformation II 2021	Swisscom	n.d.	0	1 227 419
Crown Co-Investment Opportunity III 2021	LGT	n.d.	0	1 332 444
PG SPK Private Equity Private Markets 2021	Partners Group	n.d.	0	24 016 446
Total			6 690 360	42 700 488

La poursuite des placements collectifs non transparents en matière de frais est également approuvée dans le cadre de l'adoption annuelle de la stratégie de placement.

Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur permet de compenser les pertes de cours sur l'actif immobilisé. Compte tenu de la stratégie de placement actuelle et du niveau des taux d'intérêt, la fourchette a été fixée à 116% – 124%. Le conseil de fondation estime que, lorsque la marge supérieure de la fourchette est atteinte, il est possible de compenser deux mauvais exercices sans que la CP ne se retrouve en découvert.

État de la réserve de fluctuation de valeur

En-millions CHF	31.12.2022	31.12.2021
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 899.8	1 954.2
Valeur cible RFV pour degré de couverture de 124%	455.9	469.1
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan	311.1	459.0
Déficit de réserve	144.8	10.1

Extension des limites maximales selon l'art. 50, al. 4, OPP 2

Avec une part de 19,2% à la fortune totale, les placements alternatifs dépassent la limite maximale fixée à 15%.

Ce dépassement intervient dans le cadre de la stratégie de placement approuvée par le conseil de fondation. Répartis sur six catégories, les placements alternatifs sont largement diversifiés.

Les prescriptions de l'art. 50, al. 1 à 3, OPP 2 sont respectées, malgré l'extension des limites maximales.

Rétrocessions

La CP a touché de la part de divers prestataires de fonds des rétrocessions à hauteur de CHF 33 383. Ce montant a été porté en déduction des frais de gestion de fortune.

Dépositaire

Credit Suisse est le dépositaire principal (global custodian).

Controlling

Le controlling est effectué par le service Global Investment Reporting de Credit Suisse (respect des marges et des objectifs en matière de qualité) et par le service Treasury de Schindler Management AG (évaluation des résultats).

La commission des placements se réunit au moins quatre fois par année. Le conseil de fondation tient quant à lui au moins trois séances par année et est informé en détail des résultats. Il reçoit par ailleurs tous les mois un rapport sur la gestion ainsi que, une fois par an, le rapport de controlling.

Les gestionnaires de fortune présentent régulièrement leurs résultats au conseil de fondation et à la commission des placements.

Instruments financiers dérivés

L'utilisation d'instruments financiers dérivés est régie par le règlement de placement et les conventions passées avec les gestionnaires de fortune; elle respecte les dispositions de l'OPP 2. Les instruments dérivés sont autorisés à condition que la CP dispose des liquidités ou des placements de base correspondants et que les marges prescrites ne soient pas dépassées. Les ventes à découvert sont interdites. Au 31 décembre 2022, les opérations à terme sur devises suivantes sont ouvertes:

Opérations à terme sur devises ouvertes	Cours	Échéance
Vente USD 134 243 000	0.92	13.01.2023
Vente EUR 51 546 000	0.98	13.01.2023

Securities lending

Le prêt de titres est autorisé jusqu'à concurrence de CHF 150 millions. Credit Suisse dépose, en guise de sécurité, des actions/obligations d'une valeur égale à 105% des titres prêtés dans un dépôt de la CP.

- Titres prêtés au 31.12.2022: contre-valeur CHF 7,1 millions
- Partenaire contractuel: Credit Suisse
- Système: collatéral

Placements chez l'employeur

Aucun placement n'est effectué dans les sociétés des employeurs. Les gestionnaires de fortune externes sont habilités à acheter et à vendre les actions/bons de participation et obligations de Schindler Holding AG. Au 31 décembre 2022, la CP ne détient aucun titre de ce type en portefeuille.

La CP dispose auprès de Schindler Holding AG d'un compte courant utilisé pour l'encaissement des cotisations. Au 31 décembre 2022, l'avoir à l'égard des entreprises affiliées s'élève à CHF 8,8 millions (solde du compte Schindler Holding AG et cotisations pour le mois de décembre 2022). Au 31 décembre 2022, le taux d'intérêt servi sur le compte auprès de Schindler Holding AG est de 0,00% p. a. Les cotisations encore dues ont été réglées en janvier 2023.

Pension fund governance

La CP s'est soumise à la Charte de l'ASIP (Association suisse des Institutions de prévoyance). Les membres du conseil de fondation ainsi que le gérant ou la gérante de la CP doivent confirmer chaque année par écrit qu'ils ont respecté les dispositions de ladite charte ainsi que celles du code de conduite de l'entreprise Schindler.

Exercice des droits de vote des actionnaires

Pour satisfaire à son obligation d'exercer les droits de vote liés aux actions détenues dans des sociétés anonymes conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés cotées en bourse (ORab), le conseil de fondation a adopté un règlement correspondant. La CP exerce ses droits de vote pour les titres détenus directement dans des sociétés anonymes en Suisse cotées en bourse. Le conseil de fondation a choisi Inrate SA comme conseiller en droit de vote. La CP publie ses décisions de vote sur sa page d'accueil Internet.

Mandats auprès d'entreprises tierces

Les titulaires de mandats de la CP ci-dessous ont assumé en 2022 les mandats externes suivants:

- Mario Passerini, membre du conseil de fondation de HIG Fondation de placement

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Contributions de tiers

Ce poste comprend des contributions d'un montant de CHF 1,0 million payées par des entreprises pour les mises à la retraite intervenues dans le cadre du plan social au cours de l'exercice sous revue.

Frais d'administration

En CHF	2022	2021
Frais d'administration		
Salaires	846 796	824 258
Loyers	51 373	36 833
Informatique	158 684	164 929
Imprimés, perfectionnement, etc.	179 319	90 067
Autorité de surveillance	11 297	11 250
Expert en caisses de pension	44 413	33 145
Organe de révision	35 890	33 761
Recettes d'honoraires de gestion	-164 865	-164 752
Total frais d'administration	1 162 907	1 029 491
Nombre d'assurés	6 922	6 904
Frais d'administration par personne assurée	168	149

Réserve de cotisations de l'employeur

La réserve de cotisations de l'employeur de CHF 22,0 millions constituée en 2005 par Schindler Aufzüge AG n'est pas rémunérée par la CP.

Hypothèques passives

Dans le cadre de l'achat de l'immeuble «Libelle», la CP a repris deux hypothèques passives pour un montant total de CHF 5,8 millions, dont une hypothèque à hauteur de CHF 1,8 million a été transférée sur l'immeuble Winkelriedstrasse 58, à Lucerne. Les hypothèques arriveront à échéance en 2025 ou 2028.

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Les comptes annuels jusqu'à l'exercice 2021 y compris ont été intégralement approuvés.

IX Autres informations relatives à la situation financière

À des fins de couverture des opérations à terme sur devises, les titres sont mis en gage en partie, mais jusqu'à CHF 25,0 millions au maximum, auprès de Credit Suisse.

X Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun

Adresse de contact:

Caisse de pension Schindler
6030 Ebikon
Téléphone +41 41 445 31 71
pk.ch@schindler.com
www.schindler-pk.ch